



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 10516

Texte de la question

M Jean-Paul Chanteguet attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur la possibilite de creer un CAP de garcon-serveur, diplome reclame par diverses organisations professionnelles. Cette formation qui viserait a developper, notamment les points suivants : tenue, accueil, pratique des langues, connaissance des produits, repondrait a un besoin a l'heure de l'ouverture de l'Europe et du developpement de notre tourisme. En consequence, il lui demande s'il compte envisager cette creation en liaison etroite avec les ministeres concernes.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Chanteguet Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10516

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1090